

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



PROGRAMME : NIGERIA : PROGRAMME D'APPUI EN REPONSE A LA COVID-19 (C19RSP)

PAYS : REPUBLIQUE FEDERALE DU NIGERIA

RAPPORT D'ÉVALUATION

Date : Mai 2020

Équipe d'évaluation	<p>Chef de projet : Kalayu Gebre-selassie, Chargée de gouvernance en chef, ECGF Second chef de projet : Rosemond Offei-Awuku, économiste du développement en chef, AHHD</p> <p>Membres de l'équipe : Anthony Simpasa, Chef économiste, RDNG/ECCE Devinder Goyal, coordonnateur en chef de la gestion financière régionale, RDNG Cynthia Kamikazi, chargé du partenariat de proximité, du statut juridique et des droits de propriété, AHGC1 Mbianyor Bakia, coordinateur E&S en chef, SNSC/RDNG Baba Imoru Abdulai, coordinateur régional des passations de marchés, RDNG Mamadou Diagne, chef de programme régional, RDNG Yakubu Rabiou Bako, chargé de décaissement principal, RDNG Ometere Omoluabi-Davies, coordinatrice de l'intégration régionale, RDNG Linda Amadi, coordinatrice principale, administration et relations gouvernementales, RDNG Greg Osubor, expert secteur social, RDNG Samuel Ijeh, consultant en opérations de gouvernance et IFF, ECGF Adwoa Ayisi-Salawou, consultant juridique, PGCL Salma Idris Abdulkadir, médecin-conseil régional, RDNG Innocent Onah, consultant en croissance verte et climat, RDNG</p> <p>Directeur principal : Ebrima Faal, RDNG</p> <p>Directeurs sectoriels : Abdoulaye Coulibaly, ECGF Martha Phiri, AHHD</p> <p>Chefs de division : Wilfrid Abiola, chef de division par intérim, ECGF Laté Lawson Zankli, chargé des opérations pays, RDNG Babatunde Omilola, chef de division, AHHD2 Taper Muzira, Coordinateur, Stratégie pour l'emploi des jeunes en Afrique, AHHD</p>
Pairs évaluateurs	Jacob Oduor (économiste en chef) ; Maimouna Diop-LY (chargé de santé et protection sociale en chef) ; Peter Onyango (chargé d'investissements principal) ; et André-Marie Taptue (économiste du développement)

TABLE DES MATIÈRES

Équivalents monétaires	ii
Poids et mesures	i
Acronymes et abréviations	iii
Informations sur le prêt et le programme	ii
I. INTRODUCTION : LA PROPOSITION	1
II. CONTEXTE NATIONAL	1
2.1 Contexte économique, social et de gouvernance	1
2.1.1 Développements récents	1
2.1.2 Analyse de l'impact économique.....	1
2.1.3 Analyse de l'impact sur le secteur social	2
2.1.4 Gouvernance.....	2
III. JUSTIFICATION ET ÉLÉMENTS CLÉS DE LA CONCEPTION DU PROGRAMME	3
3.1 Justification et lien avec la stratégie de la Banque :.....	3
3.2 Collaboration et coordination avec les autres partenaires	4
3.3 Critères d'admissibilité.....	4
3.4 Application des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalité.....	4
IV. LE PROGRAMME PROPOSÉ	4
4.1 But et objectif du programme	4
4.2 Composantes du programme	4
4.3 Besoins et modalités de financement du programme de réponse à la COVID-19 du gouvernement	7
4.4 Bénéficiaires du programme	8
4.5 Actions préalables	8
4.6 Dialogue sur les politiques	8
4.7 Impact sur le genre, les pauvres et les groupes vulnérables	9
4.8 Sauvegardes environnementales et sociales	9
V. MISE EN ŒUVRE ET DOCUMENTS JURIDIQUES	9
5.1 Mise en œuvre, suivi et évaluation.....	9
5.2 Gestion financière, décaissement et passation des marchés.....	10
5.3 Instrument juridique et autorité.....	11
5.4 Conformité aux politiques du Groupe de la Banque	11
5.5 Gestion des risques.....	11
VI. RECOMMANDATION	11

Annexes

Annexe I : Lettre de politique de développement

Annexe II : Cadre de gestion des résultats

Annexe III : Satisfaction aux critères d'admissibilité à l'aide budgétaire de réponse aux crises

Annexe IV : Matrice des politiques pour le C19RSP

Annexe V : Application des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalité

Annexe VI : Relations du pays avec le FMI

Annexe VII : Carte de la République du Nigeria

Équivalents monétaires

(en avril 2020)

1 UC	=	1 DTS
1 UC	=	492,299 NGN
1 UC	=	1,3736 USD
1 UC	=	1,24571 EUR

Exercice financier

1^{er} janvier - 31 décembre

Poids et mesures

1 tonne	=	2 204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,200 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (mm)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

Acronymes et abréviations

BAD	Banque africaine de développement
BAD	Groupe de la Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
C19RSP	Programme d'appui en réponse à la COVID-19
CBN	CBN
CRF	Facilité de réponse rapide à la COVID-19
DfID	Département pour le développement international (R.-U.)
DSP	Document de stratégie par pays
EPIP	Évaluation des politiques et des institutions des pays
ERFP	Évaluation du risque fiduciaire pays
EUR	Euros
FAD	Fonds africain de développement
FMI	Fonds monétaire international
GFP	Gestion des finances publiques
GIFMIS	Système intégré d'information de gestion financière
JPY	Yen japonais
MFBNP	Ministère fédéral des finances, du budget et de la planification nationale
NCDC	Centre de contrôle des maladies du Nigeria
NGN	Naira
OAP	Opérations d'appui programmatique
ONU	Nations Unies
PEFA	Dépenses publiques et responsabilité financière
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMR	Pays membres régionaux
RAP	Rapport de fin de programme
RDNG	Bureau régional de prestation de services au Nigeria
UC	Unité de compte
UE	Union européenne
USD	Dollar des États-Unis
ZAR	Rand sud-africain

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

INSTRUMENT : APPUI BUDGÉTAIRE EN RÉPONSE À LA CRISE DE LA COVID-19

TYPE DE CONCEPTION DE L'OAP : Opération unique

INFORMATIONS SUR LE PRÊT

Informations sur le client

EMPRUNTEUR : République fédérale du Nigeria

ORGANISME D'EXÉCUTION : Ministère fédéral des Finances, du Budget et de la Planification nationale

Plan de financement

Source	Montant	Instrument
BAD	288,5 millions d'USD	Prêt
FMI	3,4 milliards d'USD	Prêt
Banque mondiale	1,5 milliards d'USD	Prêt

PRÊT SOUVERAIN DE LA BAD - INFORMATIONS SUR LE FINANCEMENT

Monnaie du prêt	Dollars des États-Unis (USD)
Caractéristique de la monnaie	Possibilité de changer de monnaie à tout moment
Type de prêt	Prêt à flexibilité totale
Maturité	Jusqu'à 25 ans, différé inclus
Différé d'amortissement	Jusqu'à 8 ans
Caractéristiques du taux d'intérêt	Possibilité (moyennant commission) de fixer le taux, revenir au taux flottant et refixer le taux à tout moment, plafond et tunnel.
Taux de base	Taux variable basé sur le LIBOR 6 mois avec possibilité de fixer librement le taux de base.
Marge sur coût d'emprunt	Marge sur coût d'emprunt de la Banque, révisée les 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet et appliquée au taux de base les 1 ^{er} février et 1 ^{er} août pour l'EUR, l'USD, EUR et le JPY, et les 1 ^{er} février, 1 ^{er} mai, 1 ^{er} août et 1 ^{er} novembre pour le ZAR
Marge de prêt	80 points de base (0,80%)
Prime de maturité	À déterminer en fonction de la durée moyenne du prêt
Commission d'ouverture	0,25 % du montant du prêt due à la date d'entrée en vigueur du prêt et payable au plus tard à la première des dates suivantes : i) 60 jours à partir de la date d'entrée en vigueur du prêt, ou ii) au moment du premier décaissement. L'emprunteur pourra payer la commission d'ouverture : i) soit par ses propres ressources, ii) soit en déduisant le montant du premier décaissement du prêt.
Commission d'engagement	0,25 % par an du montant non décaissé. Elle commence à courir 60 jours à partir de la date de signature de l'accord de prêt et est payable aux dates de paiement d'intérêt (y compris avant tout décaissement), y compris le différé d'amortissement.
Option de conversion du taux de base**	Outre l'option gratuite de convertir le Taux de Base Flottant en Taux de Base Fixe, la possibilité est offerte à l'emprunteur de revenir au Taux de Base Flottant ou de refixer le taux sur tout ou partie du montant décaissé de son prêt. Des frais de transaction sont facturés.
Option de plafond (cap) ou de tunnel (collar) sur le taux de Base **	La possibilité est offerte à l'emprunteur de mettre un Plafond ou un Tunnel sur le Taux de Base Flottant pour tout ou partie du montant décaissé de son prêt. Des frais de transaction sont facturés.
Option de conversion de la monnaie du prêt	L'emprunteur peut changer la monnaie de prêt pour la totalité ou une partie des montants non décaissés et/ou décaissés du prêt pendant la durée du prêt. Ils peuvent choisir parmi les différentes monnaies de prêt approuvées par la Banque. Des frais de transaction sont facturés. Tous les frais encourus par la Banque pour ajuster ou résilier les conversions sont répercutés sur l'emprunteur.

Calendrier du programme - Principaux jalons (prévus)

Évaluation du programme	Avril 2020
Approbation du programme	Juin 2020
Entrée en vigueur	Juin 2020
Date de clôture des décaissements	31 décembre 2020
Achèvement	30 juin 2021

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRET A LA REPUBLIQUE FEDERALE DU NIGERIA POUR LE PROGRAMME D'APPUI EN REPONSE A LA COVID-19 AU NIGERIA (C19RSP)

I. LA PROPOSITION

1.1 La Direction soumet le rapport et les recommandations suivants concernant une proposition de prêt à la République fédérale du Nigeria d'un montant de 288 500 000 USD (deux cent quatre-vingt-huit millions cinq cent mille dollars) sur les ressources de la Facilité de réponse rapide à la COVID-19 (CRF) de la Banque africaine de développement, aux fins de financer le Programme d'appui en réponse à la COVID-19 (C19RSP), conçu comme une opération d'appui budgétaire d'urgence. Le programme répond à une demande du gouvernement fédéral du Nigeria datée du 25 mars 2020. La conception du programme a pris en compte les principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalité (annexe V).

1.2 Le programme a pour objectif de soutenir les efforts déployés par le Nigeria pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et atténuer les effets socioéconomiques négatifs qu'elle pourrait avoir sur ses citoyens et ses entreprises. Son objectif politique opérationnel est de soutenir la mise en œuvre du "cadre stratégique intégré" du gouvernement qui a une double approche : faire face à la crise sanitaire immédiate et atténuer l'impact socioéconomique de l'épidémie. Les résultats attendus sont les suivants : i) amélioration de la surveillance de la pandémie et de la réponse aux urgences COVID-19 ; ii) permettre aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) de faire face à la crise de COVID-19 ; et iii) protéger les moyens de subsistance des ménages vulnérables contre les effets négatifs de la pandémie. L'opération proposée est fortement coordonnée avec celles de la Banque mondiale (BM) et du Fonds monétaire international (FMI) (voir paragraphe 3.2).

II. CONTEXTE NATIONAL

2.1 Contexte économique, social et de gouvernance

2.1.1 Développements récents : Le Nigeria est confronté à une double crise : une crise sanitaire et économique causée par la pandémie de COVID-19 et la chute des prix du pétrole. La pandémie de COVID-19, qui était initialement concentrée à Lagos, s'est rapidement étendue à d'autres États, et le nombre de cas confirmés n'a cessé d'augmenter pour atteindre plus de 7 839 au 25 mai 2020. Plus de 226 décès ont été enregistrés, tandis que le nombre de guérisons est supérieur à 2 263. L'impact principal de la pandémie de COVID-19 sur l'économie découle de l'offre excédentaire sur les marchés mondiaux du pétrole et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, qui ont entraîné des coûts budgétaires et macroéconomiques importants, qui pourraient annuler les gains réalisés après la récession de 2016¹. En outre, les mesures généralisées de confinement et autres mesures restrictives imposées par le gouvernement pour contenir la propagation de la maladie ont entraîné la fermeture d'entreprises, ce qui a amplifié les coûts économiques.

2.1.2 Analyse de l'impact économique : Au cours de la reprise après la récession de 2016, l'économie a affiché une croissance moyenne de 1,7 % par an de 2017 à 2019, le taux de croissance le plus élevé (2,3 %) ayant été enregistré en 2019. En 2020, les prévisions économiques tablaient sur une croissance de 2,9 %, puis de 3,3 % en 2021, avant le déclenchement de la pandémie de COVID-19. Toutefois, compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19, le PIB réel devrait désormais se contracter entre -4,42 % (selon un scénario de base prudent) et -7,2 % (si la pandémie persistait jusqu'à fin 2020). Comme le montre le tableau 1, le déclenchement de la pandémie de COVID-19 a entraîné une forte baisse du prix du pétrole brut, qui est passé sous la barre des 30 dollars le baril fin avril 2020,

¹ Les autres canaux d'impact sont notamment le commerce, la volatilité des marchés financiers et des flux d'investissement, et les voyages, tous ces phénomènes ayant été exacerbés par les restrictions imposées aux mouvements intérieurs, avec les effets que cela implique pour les entreprises nationales (voir annexe technique III).

obligeant le gouvernement fédéral du Nigeria à réviser à la baisse le prix de référence du brut à 30 USD le baril pour le budget COVID-19 révisé, tandis que la production moyenne de pétrole était réduite à 1,7 million de barils par jour, contre 2,18 millions de barils par jour dans le budget initialement approuvé pour 2020². Le Nigeria dépend du pétrole brut et du gaz pour environ 90 % de ses recettes d'exportation et plus de 50 % des recettes fiscales du gouvernement. La forte dépendance du Nigeria vis-à-vis du pétrole a des conséquences sur les finances publiques et le compte extérieur du pays. Comme le montre le tableau 1, la cascade d'impacts de la pandémie de COVID-19 et les restrictions et confinements généralisés qui en ont résulté, ont inversé à la baisse les perspectives de croissance et d'autres indicateurs de stabilité macroéconomique (inflation, solde budgétaire et balance courante) (tableau 1). Ainsi, un problème purement sanitaire s'est transformé en une crise socio-économique ayant des implications profondes sur l'emploi, la pauvreté et la fragilité. La situation est encore compliquée par le fait qu'à mesure que les effets de la COVID-19 s'intensifient, la possibilité pour le pays de lever des ressources sur les marchés financiers est compromise par la récente dégradation de sa notation de crédit par Fitch et Standard & Poor's.

Tableau 1 : Évaluation initiale de l'impact macroéconomique de la pandémie de COVID-19

Indicateur	2018	2019(e)	Scénarios sans COVID-19 (projections de janvier 2020)		Scénarios avec le choc de la COVID-19 (projections révisées d'avril 2020)			
					Avec COVID-19 (référence)		Avec COVID-19 (Pire scénario)	
			2020 (p)	2021 (p)	2020 (p)	2021 (p)	2020 (p)	2021 (p)
Prix du pétrole brut de Brent (USD par baril)			57	57	30b	30b	20c	20c
Croissance du PIB réel (%)	1,9	2,3	2,9	3,3	-4,4	0,7	-7,2	0,1
Inflation (% par an)	12,1	11,3	11,1	10,3	14,1	11,1	14,7	11,8
Solde budgétaire consolidé (+/-), en % du PIB	-4,5	-5,1	-4,6	-4,5	-6,7	-5,7	-7,8	-7,0
Balance des opérations courantes (+/-), en % du PIB	1,3	-3,6	0,3	0,4	-3,9	-2,5	-4,9	-3,6
Taux de change (NGN/USD) ^a	305	305	305	305	360	360	360	360

Source : Département des statistiques de la BAD

Hypothèses de scénario communes :

- Scénario de référence : La diffusion de la COVID-19 s'atténue au troisième trimestre 2020
- Pire scénario : La diffusion de la COVID-19 s'atténue au quatrième trimestre 2020

Notes : a) la CBN a dévalué le taux officiel de 307 à 360 NGN pour un USD ; le taux du marché parallèle pourrait atteindre en moyenne 400 NGN/USD en 2020.

b) prévisions de prix du pétrole par le gouvernement fédéral du Nigeria utilisées pour le budget révisé de 2020 ; c) prévisions de prix du pétrole utilisées pour calculer la croissance du PIB réel dans le pire scénario.

2.1.3 Analyse de l'impact sur le secteur social : L'évolution de la crise de COVID-19 pose un risque important pour les conditions sociales déjà fragiles au Nigeria. Les taux de pauvreté sont exceptionnellement élevés, aggravés par un chômage élevé, le sous-emploi et l'inégalité de revenus. Environ 40.1% des Nigériens vivent en dessous du seuil de pauvreté de 1,90 USD par jour. La baisse générale des revenus des ménages durant la pandémie entraînera une détérioration de la richesse des travailleurs des secteurs formel et informel. Les femmes et les jeunes, qui travaillent principalement dans le secteur informel et sont confrontés aux confinements, seront touchés de manière disproportionnée par la baisse de la capacité à générer des revenus pendant la crise. Dans le secteur de la santé, le ratio de lits d'hôpitaux est estimé à 0,9 pour 1 000 personnes, tandis que le nombre de lits de soins intensifs est de 0,07 pour 100 000 personnes. La proportion de prestataires de soins de santé de première ligne (médecins, infirmières et sages-femmes) est dramatiquement faible, à 20 pour 100 000 habitants³ ; et environ 80 % des établissements de santé présentent divers niveaux de dysfonctionnement. Ceci reflète le faible score de l'indice mondial de sécurité sanitaire du Nigeria de 2019 qui, à 37,8, classait le pays au 96^e rang sur 189 (annexe technique IV).

2.1.4 Gouvernance : Les performances du Nigeria par rapport aux indicateurs clés de la gouvernance et de la transparence s'améliorent, mais les progrès restent lents. Le gouvernement fédéral du Nigeria a mis en œuvre quelques réformes audacieuses des systèmes de gestion des finances publiques (GFP) afin d'améliorer la gouvernance économique et financière, notamment le déploiement du compte unique du Trésor et du système intégré d'information sur l'effectif et la paie basé sur la

² La baisse de la production moyenne de pétrole fait suite à l'accord des membres de l'OPEP+ de réduire les quotas de production des pays afin de soutenir le prix dans un contexte de baisse de la demande.

³ Rapports d'enquêtes démographiques et de santé

biométrie, et la mise en œuvre d'un plan de budgétisation à base zéro et de viabilité fiscale adopté en 2016 pour minimiser les risques budgétaires. Depuis 2013, des progrès ont également été enregistrés en ce qui concerne l'IIAG⁴. Malgré les progrès enregistrés, la faiblesse de la gouvernance et la corruption posent toujours de sérieux risques. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé à renforcer la transparence et la reddition de comptes pour ce qui concerne l'utilisation des fonds pour la réponse à la COVID-19, et notamment à a) établir une ligne budgétaire dans le Système intégré de gestion de l'information financière du gouvernement pour enregistrer et justifier l'allocation budgétaire, les fonds décaissés et les dépenses engagées en réponse à la pandémie ; b) publier des rapports sur le portail public du Trésor dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre ; c) publier sur le site web du Bureau des passations de marchés publics les plans de passations de marchés, les opportunités de passations de marchés et les attributions de marchés liés à la réponse à la pandémie COVID-19, et d) effectuer des audits financiers, des vérifications de conformité et des audits d'optimisation des ressources concernant l'utilisation des fonds pour les recettes/dons/aides et dépenses liées à la réponse à la COVID-19. La Banque contrôlera l'engagement du gouvernement et poursuivra le dialogue sur les mesures d'atténuation des risques et de réforme pendant la mise en œuvre du programme.

III. JUSTIFICATION ET ÉLÉMENTS CLÉS DE LA CONCEPTION DU PROGRAMME

3.1 Justification et lien avec la stratégie de la Banque :

3.1.1 Lien avec la priorité « High 5 » - Améliorer la qualité de vie des populations africaines : Le programme est aligné sur la facilité de réponse rapide à la COVID-19 (CRF) récemment approuvée, la stratégie décennale de la Banque (2013-2022) et sur les High 5, en particulier la priorité « Améliorer la qualité de vie des populations africaines ». Il est également conforme au DSP (2020-2024) « Promouvoir l'inclusion sociale et le développement des infrastructures ». Les risques posés par la pandémie de COVID-19 nécessitent des mesures extraordinaires de relance budgétaire pour atténuer le choc économique et réduire les vulnérabilités, notamment les pertes d'emplois et de revenus pour les entreprises et les particuliers découlant des défis économiques et sanitaires actuels. Le programme proposé vise à garantir l'appui nécessaire pour que la position budgétaire et l'économie puissent résister aux impacts de la COVID-19, afin de limiter son impact négatif potentiel sur la vie, les moyens de subsistance et l'économie en général.

3.1.2 Stratégie du gouvernement et réformes prioritaires à court terme en réponse à la COVID-19 : Un groupe de travail présidentiel a été créé pour superviser l'endiguement de la COVID-19, en se concentrant principalement sur la réponse stratégique à court terme tout en veillant à ce que les priorités à moyen et long terme soient maintenues pour renforcer la résilience des structures de soutien de l'économie. La stratégie à court terme suit une double approche : des mesures pour contenir l'épidémie de COVID-19 et des mesures pour atténuer les effets économiques et sociaux négatifs de la pandémie. Les mesures visant à contenir l'épidémie de COVID-19 comprennent i) des mesures de santé publique pour identifier, isoler et prendre soin des cas ; ii) des mesures pour améliorer la coordination et la cohérence de la communication ; iii) la formulation et la mise en œuvre de plans d'action au niveau des États ; et iv) des efforts coordonnés pour garantir la disponibilité des installations, des équipements et du personnel nécessaires pour gérer l'épidémie.

3.1.3 Avantage comparatif et valeur ajoutée de la Banque : La Banque a fait la preuve de sa capacité à se tenir prête et à réagir rapidement pour aider ses pays membres régionaux (PMR) en cas de crise (crises économique et épidémies). Par exemple, en 2014, la Banque a soutenu la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone pendant la crise du virus Ébola⁵. La Banque a également apporté son soutien au Nigeria, au Malawi et au Botswana lorsque ces pays ont connu des situations de crise économique. En fournissant un financement budgétaire prévisible et opportun et en étant aux côtés de ses PMR dans des situations de crise, la Banque a prouvé qu'elle était un partenaire « réactif » et « de

⁴ Indice Ibrahim de la gouvernance africaine publié par la Fondation Mo Ibrahim.

⁵ Multinationale - Appui budgétaire au secteur Ébola - Programme de lutte contre la maladie, ADB/BD/WP/2014/159

confiance ». La Banque s'appuiera sur l'expérience des précédentes interventions de crise pour mettre en œuvre cette opération au Nigeria. Cette opération jette également les bases politiques des futures opérations d'investissement de la Banque, qui combleront les lacunes dans les infrastructures de santé essentielles pour renforcer la surveillance du système de santé et la riposte à la pandémie de COVID-19 et à d'autres épidémies de maladies infectieuses.

3.2 Collaboration et coordination avec les autres partenaires : L'opération proposée a été élaborée dans le cadre de consultations approfondies et ouvertes avec le FMI et la Banque mondiale. Le FMI a approuvé une aide financière d'urgence de 3,4 milliards d'USD au titre de son instrument de financement rapide en soutien aux efforts déployés par le Nigeria pour faire face aux graves conséquences économiques de la COVID-19 et à la chute brutale des prix du pétrole. De son côté, la BM fournit un financement supplémentaire de 750 millions de dollars US pour la viabilité budgétaire au niveau des États par le biais d'un programme d'opérations axées sur les résultats. La BM a également une opération en cours dans le secteur de la santé d'une valeur de 82 millions d'USD et un financement supplémentaire (100 millions USD) pour contenir l'épidémie de COVID-19. En outre, la BM prépare une opération de soutien budgétaire de 1,5 milliard d'USD pour aider le pays à se préparer à la reprise et à la résilience économiques. L'UE a fourni 50 millions d'euros par le biais du « One Basket COVID-19 Fund ». Lors de la préparation de l'opération C19RSP, les principales composantes et actions stratégiques, telles qu'énoncées dans la matrice stratégique, ont été discutées avec la BM. La coordination avec la BM et les parties prenantes nationales se poursuivra pendant la mise en œuvre du programme, notamment en ce qui concerne le dialogue sur les politiques.

3.3 Critères d'admissibilité : Le Nigeria remplit les critères d'admissibilité pour les OAP (Annexe III) : a) engagement du gouvernement, dans le cas spécifique de la réponse à la crise COVID-19, disponibilité d'un plan à court terme pour faire face à la crise ; b) cadre macroéconomique sain ; c) stabilité politique ; d) ERFPP satisfaisant ; et e) harmonisation avec les partenaires de développement.

3.4 Application des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalité : La conception du C19RSP applique les principes de bonne pratique en matière de conditionnalité (Annexe V). Les actions stratégiques et la conditionnalité sont basées sur les priorités du gouvernement pour faire face à la pandémie de COVID-19 et à son impact socio-économique, en se concentrant sur des actions critiques pertinentes et réalisables dans le cadre du calendrier du programme. L'opération proposée renforce l'appropriation par le pays et utilisera un cadre de responsabilité pour garantir la transparence et la reddition de comptes dans l'utilisation des ressources liées à la COVID-19. L'engagement de la Banque avec le FMI et la Banque mondiale dans la préparation de cette opération a permis d'assurer coordination et synergie.

IV. LE PROGRAMME PROPOSÉ

4.1 But et objectif du programme : Le programme proposé vise à soutenir les efforts déployés par le Nigeria pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et protéger ses citoyens et ses entreprises de l'impact socio-économique de la pandémie. Conformément au programme du gouvernement fédéral du Nigeria pour faire face à la crise, l'objectif opérationnel global de l'opération proposée est de soutenir la mise en œuvre du "Cadre stratégique intégré" du gouvernement, qui comprend des mesures essentielles et complémentaires pour tenter de prévenir une chute vers une récession prolongée, afin de garantir que le système de santé et les services sociaux, la situation budgétaire et l'économie du pays soient suffisamment soutenus pour résister aux effets négatifs de la pandémie de COVID-19. L'opération proposée jettera les bases d'un engagement à plus long terme dans un dialogue sur les politiques encadrant la reprise économique.

4.2 Composante du programme

4.2.1 Le programme comprend trois composantes qui se renforcent mutuellement, à savoir :
i) renforcer la réponse des services de santé publique à la COVID-19 ; ii) réduire l'impact de la

COVID-19 sur les travailleurs et les entreprises ; et iii) renforcer le système de protection sociale. Les mesures des composantes 1 et 3 visent à renforcer le système de soins de santé et de protection sociale, et seront renforcées par les mesures de relance budgétaire de la composante 2, qui visent à stimuler l'économie et à prévenir les pertes d'emploi et de revenus pour les entreprises et les particuliers. La composante 1 renforcera la capacité du système de santé à contenir la pandémie et à y répondre, ce qui est essentiel pour faciliter la normalisation de la vie et de l'environnement des entreprises au Nigeria et limiter les effets catastrophiques sur l'économie.

Composante 1 : Renforcer la réponse des services de santé publique à la COVID-19

4.2.2 Défis et contraintes : Actuellement (en date du 18 mai 2020), le pays dispose de 15 laboratoires d'essais fonctionnels accrédités dans 12 États (32 %) d'une capacité minimale de 2 500 tests par jour, ce qui reste extrêmement faible. À la même date, 35 345 tests d'échantillons avaient été effectués, 6 175 cas avaient été confirmés (positivité de 17 %), avec 1 644 guérisons et 191 décès. La faible capacité de dépistage ou de suivi de la maladie pourrait impliquer une transmission non contrôlée du virus et une sous-déclaration. La capacité totale d'isolement et de traitement est actuellement de 2 860 et n'est disponible que dans quelques États. À mesure que l'épidémie s'intensifie, étendre les tests dans les 36 États est impératif pour contenir la pandémie de COVID-19 en assurant l'isolement et la gestion efficace des cas positifs. Sur la base des estimations épidémiologiques, le gouvernement prévoit de tester environ 4 millions de personnes, ce qui représente 2 % de la population totale.

4.2.3 Actions du gouvernement : Le gouvernement fédéral a récemment élaboré sa *stratégie nationale visant à élargir l'accès aux tests de dépistage des maladies à coronavirus* et considère le dépistage comme l'une des principales réponses stratégiques à la pandémie. Pour contenir l'épidémie, le gouvernement fédéral prévoit d'étendre rapidement la couverture de tests de diagnostic à l'ensemble des 36 États et au Territoire de la capitale fédérale. En outre, la Chambre des représentants a adopté un projet de loi qui suspend les droits de douane sur les équipements médicaux, les médicaments et les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires au traitement et à la gestion de la COVID-19 pendant trois mois (à partir de mars). À ce jour, 7 000 agents de santé travaillant en première ligne ont été formés et le gouvernement a également souscrit une assurance pour 5 000 agents de santé dans le but d'améliorer leur bien-être.

4.2.4 Activités du programme : Les activités au titre de cette composante sont notamment les suivantes :

- i) **Augmentation des tests de diagnostic en laboratoire** pour la COVID-19 de 2 500 tests par jour actuellement à 7 000 tests par jour en développant le réseau de laboratoires du NCDC pour la RT RAP moléculaire de 9 à 15 laboratoires ; en utilisant les capacités des laboratoires de test moléculaire du VIH à haut débit ; et en déployant les appareils de test de la tuberculose pour le test de COVID-19.
- ii) **Amélioration de l'isolement et de la prise en charge des cas de COVID-19, et renforcement des effectifs de santé travaillant en première ligne** en opérationnalisant le fonds d'intervention en réponse à la crise de la COVID-19 de 500 milliards de NGN.
- iii) **Incitations aux agents de santé travaillant en première ligne** par le biais d'un protocole d'accord sur la fourniture de primes de risque et d'autres mesures incitatives convenues avec les associations de professionnels de la santé. Le fonds devrait notamment permettre d'accroître les capacités des États pour les dépenses de santé critiques en réponse à la COVID-19 (par exemple, les centres d'isolement et de prise en charge, les kits de test, les équipements de protection, les mécanismes de surveillance, etc.). Le renforcement des capacités sera ciblé sur les agents de santé et agents de

surveillance supplémentaires de première ligne qui fournissent des services dans les établissements et les centres d'isolement et de traitement de la COVID-19.

Composante 2 : Réduire l'impact de la COVID-19 sur les travailleurs et les entreprises

4.2.5 Défis et contraintes : Le secteur privé nigérian est vaste, composé de grandes entreprises du secteur formel et d'une pléthore de MPME qui sont principalement informelles. Selon une enquête menée en 2017 par le Bureau nigérian des statistiques et l'Agence pour le développement des petites et moyennes entreprises du Nigeria (SMEDAN), le Nigeria compterait 41,5 millions de MPME, dont 99,8 % micro-entreprises. Les MPME représentent environ 49,8 % du PIB⁶ et 86,1 % de la main-d'œuvre nationale, principalement des femmes et des jeunes. Bien qu'aucun segment du secteur privé nigérian n'ait été épargné par les retombées de l'épidémie de COVID-19, le tourisme, le transport aérien, l'hôtellerie et les MPME ont été les plus durement touchés par la pandémie de COVID-19.

4.2.6 Actions récentes du gouvernement : Le gouvernement revoit son budget 2020 et, compte tenu de la forte baisse attendue des revenus pétroliers, a annoncé son intention de réduire/retarder les dépenses en capital non essentielles de 1 500 milliards de NGN (près de 1 % du PIB). La Banque centrale du Nigéria (CBN) a maintenu son taux de politique monétaire actuel en mars, mais a introduit des mesures supplémentaires, notamment : i) la réduction des taux d'intérêt de 9 à 5 % sur toutes les interventions applicables de la CBN et l'instauration d'un moratoire d'un an sur les mécanismes d'intervention de la CBN ; ii) la création d'une facilité de crédit ciblée de 50 milliards de NGN (139 millions d'USD) ; et iii) l'injection de 3 600 milliards de liquidités (2,4 % du PIB) dans le système bancaire. La CBN coordonne également une initiative spéciale d'intervention du secteur privé d'un montant de 120 milliards de NGN (333 millions d'USD) pour lutter contre la COVID-19. Un allègement fiscal important avait déjà été accordé aux MPME dans la loi de finances 2019 avec la réduction de 30 à 20 % du taux d'impôt sur les sociétés pour les PME et l'exonération complète de l'impôt sur les sociétés pour les MPME. La loi de finances 2019 a également élargi la liste des exonérations de TVA pour les denrées alimentaires essentielles, les fournitures médicales et autres articles de base qui sont essentiels dans la lutte contre la pandémie de COVID-19.

4.2.7. Activités du programme : L'opération proposée par la Banque soutiendra la stratégie du gouvernement et les priorités de réforme à court terme en réponse à l'impact de la pandémie de COVID-19. En particulier, l'opération complétera les mesures prises par le gouvernement pour atténuer les effets économiques et sociaux négatifs de la pandémie sur les entreprises, les emplois et les revenus. Les activités prévues dans le cadre de cette composante sont les suivantes : i) mettre en service la facilité de prêt au secteur manufacturier de 1 milliard de NGN en publiant les directives pertinentes pour l'officialiser ; ii) mettre en œuvre la facilité de crédit de 50 milliards de NGN (138,89 millions d'USD) de la CBN destinée aux ménages et aux petites et moyennes entreprises touchés ; iii) introduire des allègements fiscaux à court terme et/ou des remises pour les petites entreprises et secteurs touchés ; et iv) élaborer et mettre en œuvre des plans de préparation et d'intervention pour lutter contre la COVID-19 dans cinq (5) États. Ces mesures soulageront les entreprises et protégeront les emplois.

Composante 3 : Renforcer le système de protection sociale

4.2.8 Défis et contraintes : La pandémie de COVID-19 et les chocs économiques qu'elle entraîne ont des répercussions négatives sur les pauvres et les personnes vulnérables (voir paragraphe 2.1.3). Les jeunes nigériens, qui sont déjà confrontés à des taux de chômage et de sous-emploi plus élevés, sont plus vulnérables à la réduction de la demande de main-d'œuvre en raison de la baisse des activités économiques. De même, de nombreux travailleurs du secteur informel, en particulier les femmes, seront pénalisés de façon disproportionnée car la plupart d'entre eux ne bénéficient pas des mécanismes de protection sociale conventionnels et d'autres formes de stabilisation des revenus.

Pendant ce temps, la couverture des programmes de protection sociale est très faible. L'évolution de la pandémie de COVID-19 constitue un risque pour la sécurité alimentaire en raison des perturbations qu'elle entraîne dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, y compris l'agriculture, qui ont pour conséquence une vulnérabilité accrue.

4.2.9 Mesures récentes prises par le gouvernement : Le gouvernement fédéral a pris des mesures de protection sociale importantes depuis mars 2020 pour réduire les vulnérabilités découlant de la COVID-19. Le programme d'investissement social en cours est en train d'être étendu pour faire passer le registre social actuel de 2,6 millions à 3,6 millions de ménages vulnérables. Le gouvernement a en outre annoncé des distributions de nourriture, des transferts d'argent et des dispenses de remboursement de prêts afin d'atténuer les effets des politiques de restriction et a annoncé l'expansion du programme de travaux publics en faveur des pauvres.

4.2.10 Activités du programme : Les activités relevant de cette composante sont les suivantes :

- i) **Programme de travaux publics pour la création d'emplois :** Le gouvernement a annoncé en avril l'extension du programme spécial de travaux publics, qui couvrira non plus huit États, mais l'ensemble des 36 États et le Territoire de la capitale fédérale, d'octobre à décembre 2020⁷. Cette mesure entraînera donc la promulgation d'une directive présidentielle pour l'extension du programme spécial de travaux publics afin de couvrir les 36 États et le Territoire de la capitale fédérale d'octobre à décembre 2020. (**Action préalable**). Le programme qui sera mis en œuvre par la Direction nationale de l'emploi, procurera un emploi à environ 774 000 nigériens (soit 1 000 personnes pour chaque gouvernement local).
- ii) **Renforcement du programme national de filets de sécurité sociale et de transfert d'argent** en augmentant le registre social actuel de 2,6 millions à 3,6 millions de ménages vulnérables. Cette mesure contribuera à l'amélioration de l'efficacité et du ciblage des mécanismes de distribution du programme de protection sociale pour atteindre les ménages vulnérables.

4.2.11 Les objectifs du programme sont : i) d'améliorer la surveillance des pandémies et de la réponse à la crise de la COVID-19 ; ii) de permettre aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) de traverser la crise sanitaire actuelle ; et iii) de protéger les moyens de subsistance des ménages vulnérables contre les effets néfastes de la pandémie.

4.3 Besoins et modalités de financement : Le coût du plan à court et moyen terme pour faire face à la pandémie de COVID-19 et à son impact socio-économique négatif est estimé à 5,8 milliards d'USD. Le gouvernement financera essentiellement ce coût sur ses propres ressources et avec le soutien de bailleurs, dont la Banque. À cet effet, le gouvernement a mis en place un fonds d'intervention en réponse à la crise de COVID-19 d'une valeur de 500 milliards de NGN pour mobiliser des ressources intérieures ainsi qu'un soutien financier extérieur des institutions financières internationales, dont la Banque mondiale, le FMI et la Banque africaine de développement (tableau 4).

Tableau 4 : Nigeria : Besoins de financement du programme de réponse à la COVID-19 du gouvernement (en milliards d'USD)						
	Fonds d'intervention en réponse à la crise de COVID-19	Appui financier accru en faveur des États pour les dépenses	Interventions directes dans le secteur de la santé	Facilité de crédit aux ménages et aux PME	Facilité de crédit au secteur manufacturier	Total

⁷ Le calendrier choisi vise à faire en sorte que le programme soit mis en œuvre à la fin de la campagne agricole.

		de santé essentielles				
Montant total Programme gouvernement du	1,39	0,25	0,6	2,7	0,93	5,87
Financement extérieur						
					Appui de la BAD	0,288
					Appui de la Banque mondiale	1,50
					Appui du FMI	3,40
					Financement extérieur total	5,188

4.4 Bénéficiaires du programme : Les bénéficiaires directs du programme sont les gouvernements des États, le secteur privé (en particulier les MPME, y compris celles qui sont dirigées par des femmes et qui emploient des femmes), le secteur financier, la population du Nigeria, qui bénéficiera de l'amélioration des services de santé, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la pandémie, la prévention et le traitement de la COVID-19, ainsi que les pauvres et les personnes vulnérables qui bénéficieront de l'amélioration de la marge de manœuvre budgétaire pour la fourniture de filets de sécurité sociale, les transferts d'argent et l'amélioration de la prestation des services de base.

4.5 Actions préalables : Avant la soumission de l'opération proposée à l'approbation du Conseil d'administration, les autorités devront s'être conformées aux mesures préalables présentées ci-dessous et les pièces justificatives requises devront avoir été soumises à la Banque. Toutes les mesures préalables ont fait l'objet d'accord avec les autorités, conformément aux principes de bonne pratique en matière de conditionnalité.

Mesures convenues	Preuves requises
1. Opérationnalisation des fonds COVID-19 d'un montant de 500 milliards de NGN grâce à la publication du cadre de gestion des fonds COVID-19 dans le cadre du compte unique du Trésor établi par le Bureau du comptable général de la Fédération.	1. Lettre du ministre des Finances accompagnée d'une copie du cadre de gestion des fonds COVID-19 dans le cadre du compte unique du Trésor.
2. Opérationnalisation de la facilité de crédit de 50 milliards de NGN (138,89 millions d'USD) pour les petites et moyennes entreprises et les ménages concernés, grâce à la publication des lignes directrices pertinentes fixant les modalités de mise en œuvre de la facilité.	2. Lettre du ministre des Finances accompagnée d'une copie des lignes directrices pertinentes fixant les modalités de mise en œuvre de la facilité.
3. Approbation présidentielle pour l'extension du programme spécial de travaux publics à l'ensemble des 36 États et au Territoire de la capitale fédérale, d'octobre à décembre 2020.	3. Copie de l'approbation présidentielle qui étend le programme spécial de travaux publics à l'ensemble des 36 États et au Territoire de la capitale fédérale.
4. Engagement à renforcer la transparence et la reddition de comptes par : a) l'établissement d'une ligne budgétaire dans le système intégré de gestion financière du gouvernement pour enregistrer et justifier l'allocation budgétaire, les fonds décaissés et les dépenses engagées dans le cadre de la réponse à la pandémie ; b) la publication de rapports sur le portail public du Trésor dans les 6 semaines suivant la fin de chaque trimestre ; c) la publication sur le site Web du Bureau des marchés publics des plans de passation de marchés, des opportunités de passation des marchés et des attributions de contrats liés à la réponse à la pandémie de COVID-19 ; et d) la réalisation d'audits financiers, de conformité et d'optimisation des ressources concernant l'utilisation des fonds pour les recettes et les dépenses liées à la réponse à la COVID-19.	4. Lettre du ministre des Finances confirmant l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre les mesures énoncées en vue de renforcer la transparence et la reddition de comptes en ce qui concerne les ressources de la COVID-19.

4.6 Dialogue sur les politiques : Le dialogue sur les politiques autour de la mise en œuvre des résultats attendus des trois principales composantes du programme reposera sur le cadre logique du programme et la matrice stratégique du gouvernement. Il mettra l'accent sur les questions suivantes : i) la protection sociale, en mettant l'accent sur la nécessité de continuer à protéger les pauvres, en particulier les femmes et les ménages vulnérables, après la pandémie de COVID-19, grâce à un programme bien ciblé de transfert d'argent et de filets de sécurité sociale conditionnels et des mesures

de protection sociale conçues avec précaution ; et ii) la nécessité de mener des réformes structurelles à moyen terme pour la reprise économique et la diversification de l'économie, pour palier la trop grande dépendance à l'égard du secteur pétrolier et pour la mobilisation des ressources nationales. Comme indiqué au paragraphe 2.1.4, les faiblesses en matière de gouvernance et la corruption constituent des préoccupations majeures en ce qui concerne la mise en œuvre du programme. La Banque maintiendra le dialogue pour veiller à ce que soit respecté le cadre de responsabilisation mis en place pour une gestion prudente des ressources de la COVID-19, y compris l'audit indépendant des dépenses liées à la riposte à la COVID-19.

4.7 Impact sur le genre, les pauvres et les groupes vulnérables : L'impact inégalé et à long terme de l'épidémie de COVID-19 sur les femmes et les filles et l'importance de soutenir le rôle essentiel qu'elles jouent dans la riposte à la COVID-19, appelle une réponse coordonnée, qui tienne compte de la dimension genre de l'épidémie. La dimension genre comprend des questions économiques telles que les femmes dans les MPME et les entreprises informelles ; les pertes d'emploi/le chômage (annexe technique V). Étant donné que ce programme est classé **projet de catégorie II** selon le Système de marqueurs de genre, les mesures et actions qu'il soutient, y compris les mécanismes de protection sociale et les programmes de relance économique, qui visent particulièrement les pauvres et les groupes vulnérables, notamment les femmes, devraient contribuer à endiguer la propagation et atténuer l'impact de la COVID-19, ainsi qu'à protéger des vies et les moyens de subsistance.

4.8 Sauvegardes environnementales et sociales (E&S) : Cette opération d'appui budgétaire en réponse à la COVID-19 est classée dans la catégorie 3, conformément à la législation nationale et au système de sauvegardes intégré (SSI). Bien qu'aucun document relatif à l'évaluation environnementale et sociale ne soit exigé du promoteur avant l'approbation par le Conseil, l'augmentation du nombre de tests de dépistage en laboratoire, la mise en place de centres d'isolement et de traitement, y compris d'unités de soins intensifs, et l'acquisition de kits de dépistage et d'équipements de protection individuelle doivent être gérées de manière à atténuer les impacts environnementaux et sociaux potentiels liés à l'emplacement et les préoccupations liées à la localisation des structures à proximité des communautés locales, à la production, au confinement, au stockage, au transport et à l'élimination des déchets, ainsi qu'à la santé et à la sécurité au travail. En général, le gouvernement veillera à ce que des mesures E&S appropriées soient prises chaque fois que cela est nécessaire, et cela conformément aux législations nationales applicables, aux conventions internationales et aux meilleures pratiques en vigueur. La note de conformité environnementale et sociale est jointe à l'annexe technique IX.

4.9 Analyse climatique : Le projet est classé dans la catégorie 3, conformément au système de sauvegardes climatiques de la Banque. Cela signifie que le projet n'est pas vulnérable aux risques climatiques physiques. Toutefois, l'utilisation de l'énergie solaire pour alimenter les unités de soins intensifs et des systèmes d'éclairage efficaces sur le plan énergétique est encouragée pour renforcer la résilience et atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

V. MISE EN ŒUVRE ET DOCUMENTS JURIDIQUES

5.1 Mise en œuvre, suivi et évaluation

5.1.1 Dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du C19RSP : Le ministère fédéral des Finances, du Budget et de la Planification nationale (MFBNP) est l'organisme d'exécution et assurera la coordination avec les ministères sectoriels, notamment le ministère de la Santé et le ministère des Affaires humanitaires, pour la mise en œuvre efficace du programme. Le comité ad hoc sur la COVID-19 du Conseil économique national, présidé par le Vice-président, sera responsable de l'orientation et de la supervision stratégiques, appuyé par le groupe de travail technique, pour une coordination et une gestion efficace.

5.1.2 Dispositions en matière de suivi et évaluation : Le MFBNP sera chargé de la collecte et du partage des données et de la coordination du suivi et de l'évaluation. La Banque effectuera des missions de suivi et de supervision rigoureuses, conformément au système de suivi et d'évaluation du gouvernement, conçu pour contribuer à générer et à communiquer les données fiables et précises nécessaires pour rendre compte des performances et de l'efficacité des mesures visant à renforcer le système de santé, la résilience économique contre les chocs de la COVID-19 et le système de protection sociale. La Banque utilisera les indicateurs quantitatifs et qualitatifs du cadre logique axé sur les résultats du programme et de la matrice de politiques opérationnelles (Annexe II et IV) pour surveiller la performance du programme. D'autres mesures liées à la gouvernance, décrites à la section 2.1.4 du rapport, feront également l'objet d'un suivi. Le Département pays du Nigeria (RDNG) jouera un rôle de premier plan dans le dialogue et la coordination avec les autres partenaires au développement. Un rapport d'achèvement de programme sera préparé pour évaluer les progrès par rapport aux indicateurs de résultats et tirer des enseignements pour les opérations qui seront menées au Nigeria à l'avenir.

5.2 Gestion financière, décaissement et passation des marchés

5.2.1 Gestion financière : La dernière évaluation par la Banque de la gestion des finances publiques (GFP) au niveau fédéral au Nigeria, mise à jour en 2019, a jugé substantiel le risque fiduciaire pays (ERFP) global, avec des faiblesses importantes liées à un contrôle irrégulier de la part des parlementaires des rapports d'audit produits par l'Auditeur général de la fédération, à l'irrégularité du suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit, et au contrôle manuel des engagements. Des stratégies commencent toutefois à être élaborées pour améliorer cette fonction de contrôle législatif, notamment le projet de loi sur l'audit. Les efforts continus déployés par le gouvernement nigérian au fil des ans pour réformer ses systèmes de GFP continuent à porter leurs fruits. Le gouvernement doit veiller à ce que toutes les activités liées à la COVID-19 dans le cadre du programme soient inscrites au budget national et à ce que toute révision ultérieure du budget soit effectuée conformément à la loi sur la responsabilité budgétaire de 2007.

5.2.2 Décaissement et flux des fonds : Pour cette intervention, la méthode de décaissement applicable est celle du compte spécial, étant donné qu'il s'agit d'une opération ABRC. Les fonds seront décaissés en une seule tranche, compte tenu du caractère urgent de l'appui budgétaire, qui est basé sur le respect des conditions préalables convenues pour le décaissement en une seule tranche. Les fonds seront transférés de la Banque au gouvernement fédéral du Nigeria par l'intermédiaire d'un compte spécial en devises qui sera ouvert auprès de la CBN. Les fonds seront convertis en nairas et transférés sur le compte de recettes globales du gouvernement fédéral dans un délai de deux jours ouvrables. En outre, dans les 30 jours suivant le décaissement du prêt par la Banque, le Comptable général de la fédération adressera une lettre de confirmation à la Banque, certifiant la réception des fonds transférés par la CBN sur le compte des recettes globales du gouvernement fédéral ouvert à la CBN.

5.2.3 Dispositions relatives à l'audit : L'audit externe national du budget du gouvernement, le Bureau de l'Auditeur général de la fédération effectuera des audits financiers, des vérifications de conformité et des audits d'optimisation des ressources sur l'utilisation des fonds pour les rentrées/dons/aides et les dépenses liées à la riposte à la COVID-19, notamment l'audit de la passation des marchés. En outre, un audit du flux des fonds sera effectué et le rapport d'audit, accompagné de la lettre de recommandations de l'auditeur, sera soumis à la Banque dans les six (6) mois après la fin de l'exercice financier au cours duquel le décaissement a lieu.

5.2.4 Passation des marchés : Conformément à la politique relative aux OAP de la Banque, les dispositions en matière de passation des marchés pour l'opération envisagée reposeront sur les systèmes nationaux de passation des marchés, tels que définis par les lois nationales, notamment la loi sur les marchés publics de 2007 au niveau fédéral et des lois sur les marchés publics dans 28 États. L'évaluation, utilisant la Méthodologie d'évaluation des systèmes de passation de marchés (MAPS II) est prévue pour 2020 et fournira une analyse approfondie des systèmes de passation des marchés du Nigeria. L'évaluation couvrira la Capitale fédérale et six États (sur 36), soit un État pour chacune des

six zones géopolitiques. Elle permettra d'identifier les lacunes des systèmes de passation des marchés publics aux niveaux fédéral et infranational et proposera un plan d'action pour les améliorer en vue d'une meilleure performance et d'une meilleure optimisation des ressources dans les dépenses publiques. De plus, le gouvernement publiera des plans de passation des marchés et des attributions de contrats liés à la lutte contre la COVID-19.

5.3 Instrument juridique et autorité

5.3.1 Documentation légale : L'instrument juridique est un accord de prêt devant être signé entre la Banque africaine de développement et la République fédérale du Nigeria.

5.3.2 Conditions liées à l'intervention de la Banque : Avant la soumission de l'opération proposée à l'approbation du Conseil, le gouvernement doit soumettre des preuves dont la forme et le fond sont jugés satisfaisants par la Banque et qui montrent que les actions préalables soulignées au tableau 5 ont été effectivement menées.

5.3.3. Conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt : L'entrée en vigueur de l'Accord de prêt est subordonnée à la satisfaction, par l'Emprunteur, aux dispositions de la section 12.01 des Conditions générales applicables aux accords de prêt et de garantie (entités souveraines) de la Banque africaine de développement en date de février 2009, telles qu'amendées régulièrement.

5.3.4 Conditions préalables au décaissement des fonds de l'appui budgétaire en réponse à la COVID-19 : Outre les dispositions de la Section 5.3.2 (mesures préalables) et de la Section 5.3.3 (*Conditions préalables à l'entrée en vigueur*), l'obligation de la Banque de décaisser l'unique tranche du prêt est subordonnée à la satisfaction aux conditions suivantes par l'Emprunteur : présentation de la preuve de l'ouverture d'un compte spécial en devises (le « compte spécial ») à la CBN aux fins de recevoir le produit du prêt, et dont le fond et la forme sont jugés satisfaisants par la Banque.

5.4 Conformité aux politiques du Groupe de la Banque : Le C19RSP est conforme aux dispositions des politiques applicables du Groupe de la Banque, notamment la Facilité de réponse rapide (CRF) à la COVID-19, la politique du Groupe de la Banque africaine de développement relative aux opérations d'appui programmatique (OAP) et les directives opérationnelles relatives à la programmation, à la conception et à la gestion des opérations d'appui programmatique.

5.5 Gestion des risques : Les risques et mesures d'atténuation sont présentés au tableau 6 ci-dessous :

Tableau 6 : Risques et mesures d'atténuation	
Risque	Mesures d'atténuation
Risque macroéconomique	Le gouvernement s'est engagé à maintenir la stabilité macroéconomique et la confiance des investisseurs. À ce titre, il a mis en œuvre une série de mesures d'assainissement budgétaire visant à préserver les recettes (pétrolières et non pétrolières), à rationaliser les dépenses récurrentes et à améliorer la gestion de la dette. Ces mesures seront soutenues par le dialogue sur les politiques et les services consultatifs des partenaires au développement, notamment la Banque africaine de développement.
Risques fiduciaires et de corruption	Un audit spécifique des dépenses et de la passation des marchés financés sur les ressources de la COVID-19, figure au nombre des sauvegardes fiduciaires de cette opération. En outre, le gouvernement s'est engagé à améliorer la transparence et la reddition de comptes pour l'utilisation des fonds dédiés à la réponse à la COVID-19 (voir tableau 5).
Risque de faiblesses dans la gestion des données	La Banque mettra en place un système d'établissement de rapports simple et informatif et formera le personnel du bureau national de la statistique à distance.

VI. RECOMMANDATION

La Direction recommande au Conseil d'administration de la Banque d'approuver l'octroi d'un prêt BAD d'un montant de 288 500 000 millions d'USD à la République fédérale du Nigeria aux fins établies dans le présent rapport et sous réserve des conditions générales qui y sont stipulées.

ANNEXE I : LETTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Dr. Akinwumi Adesina
Président
Groupe de la Banque africaine de développement
Immeuble CCIA, Avenue Jean Paul II
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

M. le Président,

PROGRAMME D'APPUI EN RÉPONSE À LA COVID-19 : LETTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Je vous écris au nom du gouvernement de la République fédérale du Nigéria pour demander un prêt d'appui budgétaire en réponse aux crises de 1,0 milliard d'USD pour financer en partie le plan de riposte à la COVID-19.

Cette lettre de politique de développement décrit dans les grandes lignes le cadre politique et les mesures de ce plan. Dans ce contexte, nous voudrions saluer la Banque africaine de développement qui s'engage à soutenir nos efforts pour traiter les priorités de la politique de riposte à la COVID-19 et contenir la pandémie tout en atténuant l'impact économique négatif qui en résulte. L'appui de la Banque permettra au gouvernement de mettre en œuvre efficacement le « Cadre stratégique intégré » qui donne la priorité à la lutte contre la pandémie de COVID-19 et à la protection des citoyens et des entreprises contre les effets de cette crise.

Contexte économique

L'impact de la crise économique et humanitaire mondiale causée par la pandémie de COVID-19 sur le Nigeria est considérable. Outre le lourd tribut humain payé à mesure qu'augmente quotidiennement le nombre de cas de COVID-19, le coût économique et social est élevé. Les politiques de confinement visant à limiter la propagation de la pandémie (notamment les restrictions à la circulation des personnes et les recommandations de distanciation sociale) ont amplifié les conséquences de la forte baisse des prix du pétrole sur l'économie. Notre évaluation préliminaire suggère une contraction du PIB réel de 4,42 % cette année, à mettre en parallèle avec une estimation faite avant la pandémie, qui tablait sur 2,93 %. La crise liée à la COVID-19 aura également de graves répercussions sur le budget. Le ralentissement de la croissance et la forte baisse des prix du pétrole affectent les recettes fiscales. D'après toutes les révisions et autres ajustements, le montant disponible pour financer le budget 2020 du gouvernement fédéral du Nigeria est désormais estimé à 5 158 milliards de NGN, et non plus à 8 419 milliards de NGN. Les revenus tirés du pétrole et du gaz (dont les dividendes de la NLNG et les primes de signature), estimés à 969,89 milliards de NGN, ne devraient représenter que 19 % du total des revenus de l'État. L'estimation révisée des revenus pour 2020 est inférieure de 39 % (soit 3 261 milliards de NGN) au budget approuvé de 2020 de 8 419 milliards de NGN. Ces effets préjudiciables nuiront à la capacité du gouvernement du président Buhari à fournir des services sociaux essentiels aux citoyens prévus dans son programme de niveau supérieur et à respecter son engagement de sortir 100 millions de personnes de la pauvreté d'ici 10 ans. Notre position extérieure a déjà subi de fortes pressions. Le déficit du compte courant devrait atteindre environ 3,85 % de la valeur estimée du PIB, malgré une certaine compression au niveau des importations, alors même que les exportations de pétrole baissent. Pour atténuer ces pressions sur la balance des paiements, nous avons ajusté le taux de change officiel de 307 NGN / 1 \$ à 360 NGN / 1 \$, et la Banque centrale du Nigéria (CBN) cherche à éliminer la multiplicité des taux de change en faisant converger les taux de change sur différents segments de marché conformément aux fondamentaux économiques. Nous nous engageons à maintenir un régime de taux de change plus unifié et plus flexible, qui évoluera en fonction du marché afin de répondre aux chocs, la CBN n'intervenant que pour atténuer les fortes fluctuations.

Réponse politique à la pandémie

Pour contenir le virus et soutenir l'économie, le gouvernement a réagi rapidement en établissant un comité de viabilité économique de haut niveau, présidé par le vice-président, le professeur Yemi Osinbajo, chargé d'élaborer des stratégies dans l'optique de maintenir l'économie en marche et de préserver/créer des emplois. Le Conseil consultatif économique présidentiel travaille également sur des politiques visant à assurer la stabilité macroéconomique et à réduire la pauvreté. Le gouvernement fédéral du Nigéria veillera à ce que la crise actuelle ne nous fasse pas revenir sur notre engagement de continuer à mettre en œuvre des politiques de transformation de l'économie, comme le préconisent le plan de relance économique et de croissance 2017-2020 et le programme des onze priorités. Tous deux guideront d'ailleurs la préparation du plan de développement national à long terme qui renforcera la résilience du pays après la crise liée à la COVID-19. Dans ce contexte, le gouvernement poursuivra ses efforts dans les domaines suivants :

1. Renforcer les capacités des services de santé publique face à la pandémie de COVID-19

Le gouvernement fédéral a récemment élaboré sa *stratégie nationale pour élargir l'accès aux tests de dépistage des maladies à coronavirus* car il estime que ces tests représentent l'une des principales réponses stratégiques à la pandémie. Pour contenir la maladie, le gouvernement fédéral prévoit d'étendre rapidement ces tests de dépistage à travers les 36 États et le territoire de la capitale fédérale. La Chambre des Représentants a adopté un projet de loi qui suspend pendant trois mois (à partir de mars) les taxes d'importation sur les équipements médicaux, les médicaments et les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires au traitement de la maladie et à la gestion de l'épidémie. À cet égard, le programme soutiendra un certain nombre de mesures, notamment : i) l'augmentation des tests de dépistage en laboratoire pour la pandémie de COVID-19, avec une capacité passant de 2 500 tests/jour à 7 000 tests/jour grâce à l'expansion du réseau de 9 à 15 laboratoires du Nigeria Center for Disease Control capables d'effectuer la technique de réaction d'amplification en chaîne par polymérase par transcription inverse moléculaire (RT PCR) ; ii) l'utilisation des capacités des laboratoires de tests moléculaires du VIH à haut débit ; iii) le déploiement des machines de dépistage de la tuberculose pour la pandémie de COVID-19. En outre, le programme renforcera l'isolement et le traitement des patients atteints et la capacité des agents travaillant en première ligne pour répondre efficacement aux défis qui ne cessent d'évoluer.

2. Réduire l'impact de la COVID-19 sur les travailleurs et les entreprises

Le gouvernement réexamine le budget 2020 et, compte tenu de la forte baisse attendue des revenus pétroliers, il est prévu de réduire/retarder les dépenses en capital non essentielles de 1 500 milliards de NGN (près de 1 % du PIB). La CBN a également introduit des mesures stratégiques supplémentaires, notamment : i) la réduction des taux d'intérêt de 9 à 5 % sur toutes ses interventions éligibles et l'instauration d'un moratoire d'un an sur ses mécanismes d'intervention ; ii) la création d'une facilité de crédit ciblée de 50 milliards de NGN (139 millions d'USD) ; et iii) l'injection de 3 600 milliards de NGN (2,4 % du PIB) de liquidités dans le système bancaire pour renforcer les prêts au secteur réel. La CBN coordonne également une initiative spéciale d'intervention du secteur privé d'un montant de 120 milliards de nairas (333 millions d'USD) pour lutter contre la COVID-19.

3. Renforcer le système de protection sociale

Le gouvernement fédéral a pris d'importantes mesures de protection sociale depuis mars 2020 pour réduire les vulnérabilités résultant de la pandémie de COVID-19. Le programme d'investissement social en cours est élargi pour porter le registre actuel de bénéficiaires de 2,6 millions de ménages vulnérables à 3,6 millions. Le gouvernement a en outre annoncé la distribution de vivres, des transferts d'argent et des dérogations au remboursement de prêts pour atténuer les effets des politiques restrictives sur les entreprises et les ménages. Le gouvernement a également annoncé l'expansion du programme de travaux publics en faveur des plus pauvres, qui devrait permettre d'employer environ 774 000 Nigériens à travers les 36 États et le territoire de la capitale fédérale (et non plus sur les huit États actuels) entre octobre 2020 et décembre 2020.

4. Assurer la probité dans la gestion des fonds COVID-19

Nous reconnaissons pleinement qu'il est important de veiller à ce que l'aide financière reçue soit utilisée aux fins prévues. Nos efforts dans la lutte contre la corruption se poursuivront sans relâche et nous renforcerons encore le rôle de la Cour des comptes fédérale à cet égard. Pour cela, nous allons i) créer des lignes budgétaires spécifiques pour faciliter le suivi des dépenses d'intervention d'urgence et communiquer sur ce point de manière transparente tous les mois via un portail dédié public (<http://opentreasury.gov.ng/>) ; ii) publier les calendriers et les avis de passation des marchés pour toutes les activités d'intervention d'urgence, en précisant l'identité des entreprises sélectionnées et des propriétaires effectifs, sur le site web du Trésor ; et iii) publier, au plus tard trois à six mois après la fin de l'exercice, le rapport d'audit indépendant sur les dépenses d'intervention d'urgence et le processus de passation des marchés connexe, qui sera rédigé par l'Auditeur général de la Fédération, en s'appuyant sur les ressources et documents nécessaires et les contributions d'auditeurs externes.

5. Mesures politiques d'après la crise

Nous restons déterminés à préserver la stabilité macroéconomique et à stimuler la croissance de notre économie. À cet égard, la politique budgétaire post-COVID-19 sera dictée par la trajectoire de consolidation budgétaire à moyen terme prévue par le gouvernement, qui implique une augmentation des recettes à 15 % du PIB, grâce à de nouvelles réformes de la TVA, à l'augmentation des taxes d'accise et à la suppression des exonérations fiscales une fois la crise passée, et grâce à la taxation du secteur informel, qui est une des options envisagées pour élargir l'assiette fiscale. Le gouvernement s'engage à reprendre l'assainissement budgétaire fondé sur les revenus pour éliminer le financement de la banque centrale et créer un espace pour les dépenses prioritaires. Conformément à la loi sur la responsabilité financière, nous nous efforcerons de ramener le déficit à moins de 3 % du PIB pour éviter le recours au financement de la banque centrale d'ici 2025. Étant donné l'importance de la résilience du secteur bancaire, la CBN intensifiera ses activités de supervision globales pour maintenir la stabilité du secteur financier. De plus, le gouvernement accélérera la mise en œuvre des réformes structurelles, en particulier dans le secteur de l'électricité, pour jeter les bases d'une économie post-pandémique diversifiée dirigée par le secteur privé.

Nous sommes déterminés à relever l'immense défi posé par la pandémie de COVID-19, mais le soutien de la communauté internationale sera essentiel. Nous attendons avec impatience une approbation rapide de l'aide financière de la Banque africaine de développement, qui viendra soutenir nos efforts pour maintenir l'économie nigériane sur la voie de la reprise et poursuivre la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Mme (Dr) Zainab Shamsuna Ahmed

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION NATIONALE

ANNEXE II

CADRE DE RÉSULTATS POUR LE PROGRAMME D'APPUI EN RÉPONSE À LA COVID-19 DU NIGERIA

A	INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET				
NOM DU PROJET : NIGERIA : PROGRAMME D'APPUI EN RÉPONSE À LA COVID-19			CODE SAP : P-NG-KA0-006		
PAYS : NIGERIA					
BUT/OBJECTIF FINAL DU PROJET : Soutenir les efforts de lutte contre la pandémie de COVID-19 du Nigeria et protéger les citoyens et les entreprises de l'impact de la pandémie.					
PROJET ALIGNÉ SUR LE PAYS ET LA CRF :		a) Pays : Plan de préparation et d'intervention COVID-19 – Réduire au minimum les impacts économiques et sociaux négatifs sur les groupes les plus vulnérables.			
		b) Cadre de la CRF de la Banque : Atténuer l'impact de la COVID-19 et soutenir la relance économique et sociale et la résilience.			
		c) Indicateurs d'alignement : i) taux d'infection et de morbidité de la COVID-19 ; et ii) niveau de sécurité du système de santé – Indice mondial de la sécurité en matière de santé.			
B	MATRICE DES RÉSULTATS				
DESCRIPTION DE LA CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DES INDICATEURS	UNITÉ	RÉFÉRENCE	CIBLE À L'ACHÈVEMENT DU PROJET [1 ^{er} TRIMESTRE 2021]	MOYENS DE VÉRIFICATION	FRÉQUENCE DES RAPPORTS
Résultat 1 : Amélioration de la surveillance de la santé et de la réponse aux urgences liées à la COVID-19					
INDICATEUR 1 : Individus testés pour le virus de la COVID-19	Nombre	35 345	Au moins 60 % de l'objectif qui de 4 millions de personnes	Tableau de bord du Centre de contrôle des maladies du Nigeria	Tous les trois mois
Résultat 2 : Les MPME et les entreprises locales ont pu surmonter la crise de COVID-19					
INDICATEUR 2 : Entreprises bénéficiant de la facilité de financement du secteur des MPME	Nombre d'entreprises	Aucune	Au moins 200	Rapport d'avancement du Ministère de l'Industrie	Tous les trois mois
Résultat 3 : Les ménages vulnérables protégés contre l'impact de la pandémie de COVID-19					
INDICATEUR 3 : Nombre de ménages vulnérables (dont ceux ayant une femme comme chef de famille) bénéficiant de transferts d'argent	Nombre de bénéficiaires	Transfert d'argent : 2,6 millions	Transfert d'argent : 3,6 millions (dont 50 % de femmes)	Ministère des Affaires humanitaires, de la Gestion des catastrophes et du Développement social	Tous les trois mois
INDICATEUR 4 : Nombre de personnes inscrites au programme de travaux publics	Nombre	0	774 000 (dont 50 % de femmes)	Rapport d'avancement du Ministère du travail et de l'emploi	Tous les trois mois
Composante 1 : Renforcer la réponse des services de soins de santé publique à la COVID-19					
Résultat 1 : Renforcement de la surveillance, des tests de dépistage et des capacités des travailleurs de la santé.					
INDICATEUR 1 : Résultats des tests de dépistage réalisés en laboratoire au niveau national	Nombre	2 500/tests /jour	7 000/tests/jour	Nigeria Center for Disease Control	Tous les trois mois
INDICATEUR 2 : Formation et équipement des travailleurs de la santé dans les centres d'isolement	Nombre (% de femmes)	420 (au moins 40 % de femmes)	4224 (au moins 40 % de femmes)		
Composante 2 : Réduire l'impact de la COVID-19 sur les travailleurs et les entreprises					
Résultat 2 : Mise en place d'un programme gouvernemental d'aide aux entreprises nationales et de préparation à la COVID-19					
INDICATEUR 3 : Allocation pour financer un programme d'aide aux entreprises lié à la COVID-19	Montant en USD	0 USD	Au moins 3,6 milliards d'USD	Rapport d'avancement du Ministère des Finances	Tous les trois mois
INDICATEUR 4 : Nombre d'États disposant d'un plan de réponse à la COVID-19	Nombre	Aucun	5 États	Rapport/Tableau de bord du Centre de contrôle des maladies du Nigeria	Tous les trois mois

Composante 3 : Renforcer le système de protection sociale

Résultat 3 : Un régime de protection sociale en réponse à la COVID a été mis en place					
INDICATEUR : Nombre d'États couverts par le programme de travaux publics	Nombre d'États couverts	8	36	Rapport d'avancement du Ministère du Travail et de l'Emploi	Tous les trois mois
INDICATEUR 6 : Couverture des régimes nationaux de registre social (nombre d'États)	Nombre	34	36 Etats et la Capitale fédérale	Ministère des Affaires humanitaires de la Gestion des catastrophes et du Développement social	Tous les trois mois
Résultat 4 : Mise en place de mécanismes de responsabilité financière					
INDICATEUR 7 : Réalisation en temps opportun de l'audit indépendant des dépenses liées à la COVID-19	Audit des dépenses liées à la COVID-19	0	Rapport d'audit	Rapport d'audit du Bureau de l'Auditeur général de la fédération	Fin du programme
INDICATEUR 8 : Pratiques d'approvisionnement transparentes dans la réponse liée à la COVID-19	Publication des plans de passation de marché et des contrats d'achat	0	Plans de passation de marché et des contrats d'achat publiés	Site web du gouvernement et archives des publications	Un seul rapport

ANNEXE III : NIGERIA – SATISFACTION AUX CRITÈRES D'AMISSIBILITE A L'ABRC

Conditions préalables	Admissibilité du pays
<i>Engagement du gouvernement</i>	Le gouvernement a mis en place une stratégie à court terme pour répondre à la crise de COVID-19. Cette stratégie à court terme repose sur une double approche : des mesures visant à contenir l'épidémie de COVID-19 et des mesures visant à atténuer les effets économiques et sociaux négatifs de la pandémie. Au nombre des mesures visant à contenir l'épidémie de COVID-19, citons : i) des mesures de santé publique visant à contenir la propagation de la COVID-19 ; ii) des mesures visant à améliorer la coordination et la cohérence de la communication ; iii) la formulation et la mise en œuvre de plans d'action au niveau de l'État ; et iv) un effort coordonné pour veiller à la disponibilité de structures, d'équipements et de personnel suffisants pour contenir l'épidémie et y faire face. Les mesures visant à atténuer les effets économiques et sociaux négatifs de la pandémie comprennent des options pour maintenir la stabilité macro-financière et la confiance des investisseurs, des mesures budgétaires pour préserver les revenus pétroliers et gaziers distribuables versés sur le compte de la fédération, des mesures budgétaires pour mobiliser et sauvegarder les revenus non pétroliers et des mesures budgétaires pour réduire les dépenses non essentielles dans le but de soutenir l'activité économique et d'aider les pauvres et les personnes vulnérables.
<i>Cadre macroéconomique sain</i>	L'économie a affiché une croissance moyenne de 1,7 % par an pendant trois années consécutives (de 2017 à 2019) depuis la récession de 2016. Cette croissance a toutefois été nettement inférieure à la moyenne de 5 % enregistrée avant la récession en 2011-2015, au lendemain de la crise financière mondiale. De 2,3 % en 2019, l'économie devrait passer à 2,9 % en 2020 et se consolider à 3,3 % en 2021. Toutefois, l'apparition de la pandémie de COVID-19 et la forte baisse du prix du pétrole brut, qui est passé sous la barre des 30 USD le baril en mars 2020, ont fait basculer les risques pesant sur les perspectives de croissance, soulignant l'ampleur de la vulnérabilité du Nigeria aux chocs exogènes. Étant donné que le Nigeria dépend du pétrole brut pour environ 90 % de ses recettes d'exportation et plus de 50 % des recettes budgétaires du gouvernement, cela a de graves conséquences sur la situation budgétaire et sa position extérieure. Ainsi, la reprise économique régulière mais fragile de ces trois dernières années semble s'être complètement évanouie, l'économie se dirigeant vers la récession.
<i>Stabilité politique</i>	Depuis le retour à un régime civil en 1999, le Nigeria a fait des progrès significatifs dans le domaine de la démocratie et de la gouvernance. Au cours de la période 2013-2019, deux élections démocratiques (2015 et 2019) ont été organisées avec succès, soulignant les progrès constants du Nigeria vers l'établissement d'un régime civil. L'élection de 2015 est importante dans la mesure où c'était la première fois que le parti au pouvoir cédait le pouvoir à l'opposition après sa défaite. Les élections de février 2019 ont également été largement pacifiques. Ces progrès démocratiques sont néanmoins entachés par des poches d'insécurité dans tout le pays, notamment dans les régions du nord-est, du nord-ouest et de la ceinture centrale, caractérisées par des attaques sporadiques de Boko Haram, des actes de banditisme, des enlèvements et des conflits entre éleveurs et agriculteurs qui affectent la production agricole.
<i>Évaluation satisfaisante du risque fiduciaire</i>	Le résumé 2020 de l'évaluation du risque fiduciaire pays (ERFP) pour le Nigeria, préparé dans le cadre de l'élaboration du programme d'appui en réponse à la COVID-19, couvre les principales composantes des systèmes de gestion des finances publiques (GFP) du gouvernement du Nigeria, à savoir la planification et l'exécution du budget, la gestion de la trésorerie, la comptabilité, l'enregistrement et l'établissement de rapports, le contrôle interne, l'audit externe, la passation des marchés et la gouvernance. Le gouvernement continue à faire des progrès importants pour aligner le système de GFP sur les bonnes pratiques. Au nombre des réformes entreprises à ce jour, citons : la mise à jour du cadre juridique de la GFP ; les progrès en matière de gestion budgétaire et de transparence économique ; l'introduction du système intégré de gestion financière (GIFMIS) pour la comptabilité, l'établissement de rapports et le suivi du budget ; l'amélioration des délais de soumission et de divulgation des rapports d'audit 2016 et 2017 de la fédération ; et l'amélioration de la gestion de la trésorerie grâce à l'introduction et au déploiement du compte unique du Trésor. Selon l'ERFP, les systèmes de GFP du Nigeria présentent un risque fiduciaire global « substantiel », mais la plupart des indicateurs laissent apparaître une trajectoire nettement positive. Bien que substantiels, les risques fiduciaires sont atténués par l'engagement du gouvernement en faveur d'une gouvernance économique saine et prudente, et par les réformes de la GFP telles qu'énoncées dans le Plan national de relance économique et de croissance (ERGP) pour 2017-2020, qui s'engage spécifiquement à la transparence et à la lutte contre la corruption, à la réforme de la fonction publique, à la coordination intergouvernementale et à la mise en œuvre. Les mesures de réforme, dont la plupart sont soutenues dans le cadre du programme de réformes du gouvernement, ainsi que par d'autres partenaires au développement (dont la Banque), ajoutent à la notion de renforcement de l'environnement fiduciaire, associée à la nécessité de renforcer davantage les systèmes d'audit interne, de gestion du budget et de contrôle externe.
<i>Harmonisation</i>	Le ministère fédéral des Finances, du Budget et de la Planification nationale (MFBNP) est la principale entité gouvernementale, chargée de la mobilisation des ressources et de la coordination des projets d'investissement. Le cadre d'assistance pays constitue l'approche stratégique commune des partenaires au développement du Nigeria et les donateurs acheminent leurs ressources par le biais du compte unique du Trésor. En conséquence, les partenaires au développement ont travaillé à la rationalisation de leur appui respectif pour améliorer l'efficacité de l'aide, accélérer la mise en œuvre des programmes et obtenir rapidement des résultats porteurs de transformation. Le C19RSP a été élaboré en collaboration avec le FMI et la Banque mondiale. La Banque et la Banque mondiale utilisent une matrice des réformes commune qui a été élaborée par le gouvernement avec les contributions et l'appui des deux institutions. Les principales composantes du C19RSP et les mesures prises dans le cadre du programme, telles qu'énoncées dans la matrice, ont été convenues avec la Banque mondiale. L'harmonisation avec le FMI et la Banque mondiale du suivi de la performance et du dialogue sur les politiques y afférent se poursuivra pendant la mise en œuvre du programme.

ANNEXE IV : MATRICE DES POLITIQUES DE LA BAD AU 20 AVRIL 2020

Domaine/objectif		Mesures politiques/mesures préalables	Preuves requises
Composante 1 : Renforcer la réponse des services de soins de santé publique à la COVID-19			
1.1	Augmentation du nombre de tests de dépistage en laboratoire	Augmentation, de 9 à 15, du réseau actuel de laboratoires du NCDC effectuant la RT PCR moléculaire.	Mesure politique (ne constitue pas une mesure préalable).
		Exploitation des capacités des laboratoires de dépistage du VIH à haut débit dans les États de Lagos, du territoire de la capitale fédérale, de Benue, d'Akwa Ibom et d'Anambra.	Mesure politique (ne constitue pas une mesure préalable).
		Utilisation des machines de dépistage de la tuberculose pour le dépistage de la COVID-19.	Mesure politique (ne constitue pas une mesure préalable).
1.2	Augmentation de la capacité d'isolement et de traitement des cas de COVID-19.	Opérationnalisation du Fonds d'intervention en réponse à la COVID-19 d'une valeur de 500 milliards de NGN grâce à la publication du cadre de gestion des fonds COVID-19 dans le cadre du compte unique du Trésor établi par le Bureau du comptable général de la Fédération (action préalable).	Lettre du ministre des Finances accompagnée d'une copie du cadre de gestion des fonds COVID-19 dans le cadre du compte unique du Trésor.
1.3	Renforcement de la capacité des travailleurs de première ligne	Renforcement des capacités du personnel de santé supplémentaire et des agents de surveillance qui sont en première ligne pour fournir des services.	Mesure politique (ne constitue pas une mesure préalable).
Composante 2 : Réduire l'impact de la COVID-19 sur les travailleurs et les entreprises			
2.1	Renforcer le soutien économique aux secteurs manufacturiers et aux micro, petites et moyennes entreprises touchés par le COVID-19	Opérationnalisation de la facilité de financement du secteur manufacturier de 1 000 milliards de NGN en publiant les lignes directrices pertinentes fixant les modalités de mise en œuvre de la facilité.	Mesure politique (ne constitue pas une action préalable).
		Opérationnalisation de la facilité de crédit de 50 milliards de NGN (138,89 millions d'USD) pour les petites et moyennes entreprises et les ménages touchés en publiant les lignes directrices pertinentes fixant les modalités de mise en œuvre de la facilité (action préalable).	Lettre du ministre des Finances accompagnée d'une copie des lignes directrices pertinentes fixant les modalités de mise en œuvre de la facilité.
		Élaboration et mise en œuvre des plans de préparation et d'intervention face à la COVID-19 dans 5 États.	Mesure politique (ne constitue pas une action préalable).
		Instauration des allègements fiscaux à court terme et/ou des remises pour les MPME.	Mesure politique (ne constitue pas une action préalable).
Composante 3 : Renforcer le système de protection sociale			
3.1	Programme de travaux publics pour la création d'emplois	Extension du programme spécial de travaux publics aux 36 États et au territoire de la capitale fédérale d'octobre 2020 à décembre 2020. (Mesure préalable).	Lettre du ministre des Finances confirmant l'extension du programme spécial de travaux publics à l'ensemble des 36 États et au territoire de la capitale fédérale d'octobre 2020 à décembre 2020.
3.2	Renforcement des filets de sécurité et du programme de transfert d'argent	Extension du programme d'investissement social grâce à l'augmentation du registre social actuel de 2,6 millions à 3,6 millions de ménages vulnérables.	Mesure politique (ne constitue pas une mesure préalable).

ANNEXE V : NIGERIA - APPLICATION DES PRINCIPES DE BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONDITIONNALITÉ

Principe 1 : Renforcer l'appropriation : Le C19RSP est conçu pour soutenir la mise en œuvre du programme/plan du gouvernement fédéral du Nigeria pour faire face à la crise de COVID-19, tel qu'il est énoncé dans le « Cadre stratégique intégré » du gouvernement pour s'assurer que le système de santé, la position budgétaire et l'économie du pays bénéficient d'un appui suffisant pour répondre et résister aux impacts négatifs de la pandémie de COVID-19. Les réformes politiques qui seront soutenues par le C19RSP ont toutes été identifiées comme des priorités et font partie du Cadre stratégique intégré du gouvernement.

Principe 2 : S'accorder au départ avec le gouvernement et les autres partenaires au développement sur un cadre de responsabilisation concertée : Outre la Banque, le FMI et la Banque mondiale, notamment, soutiennent le plan à court et moyen terme du gouvernement pour faire face à la pandémie de COVID-19 et à son impact socio-économique négatif. Les réformes stratégiques du C19RSP sont tirées des mesures contenues dans la matrice de politiques du gouvernement qui a été élaborée avec le soutien de la Banque mondiale et d'autres partenaires, dont la Banque. Ce cadre de responsabilisation servira de cadre de résultats pour le suivi et l'évaluation. La Banque supervisera l'opération en collaboration avec la Banque mondiale. L'opération bénéficiera également de l'architecture de l'aide existante - cadre de coordination des donateurs.

Principe 3 : Adapter le cadre de responsabilisation et les modalités du soutien de la Banque à la situation du pays : Le C19RSP cadre bien avec le plan à court et moyen terme du gouvernement pour faire face à la pandémie de COVID-19 et aux conséquences socio-économiques négatives qui l'accompagnent. De plus, il tirera profit des discussions entreprises au titre du cadre de responsabilisation existant et personnalisé. Étant donné qu'il s'agit d'une opération d'appui budgétaire en réponse à la crise, l'opération a été conçue en collaboration avec le FMI et la Banque mondiale et sa matrice de politiques a été adaptée à la situation, en fondant essentiellement ses réformes sur les mesures contenues dans la matrice de politiques du gouvernement convenue avec la Banque mondiale, la BAD et d'autres partenaires. Le suivi et l'évaluation seront également menés en collaboration avec la Banque mondiale.

Principe 4 : Ne choisir comme conditions de décaissement que les mesures indispensables pour l'obtention de résultats concrets : Le décaissement de la tranche unique du C19RSP ne sera conditionné par aucune mesure préalable. Les mesures préalables choisies sont des mesures essentielles visant à réduire l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les travailleurs et les entreprises et à renforcer le système de protection sociale pour faire face à l'impact de la COVID-19, notamment l'exonération du paiement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés et le report de la collecte des impôts pour les secteurs les plus touchés, notamment le tourisme, le secteur aérien et l'hôtellerie.

Principe 5 : Réaliser des évaluations transparentes de l'état d'exécution qui permettent d'assurer un appui financier prévisible et basé sur les performances : L'opération a été préparée en coordination avec d'autres partenaires au développement participant à l'appui budgétaire. L'évaluation et le suivi de la mise en œuvre du C19RSP seront assurés grâce à des missions coordonnées entre la Banque mondiale et la BAD. Des consultations approfondies avec d'autres partenaires au développement et parties prenantes seront menées pendant les missions de supervision.

ANNEXE VI : Relations du pays avec le FMI

Le Conseil d'administration du FMI approuve une aide d'urgence de 3,4 milliards d'USD au Nigeria pour faire face à la pandémie de COVID-19

28 avril 2020

- Le FMI a approuvé une aide financière d'urgence de 3,4 milliards d'USD au titre de l'instrument de financement rapide pour soutenir les efforts des autorités pour faire face aux graves répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 et de la forte baisse des prix du pétrole.
- L'épidémie de COVID-19 a amplifié les vulnérabilités existantes et a conduit à une contraction historique de la croissance du PIB réel, laissant apparaître d'importants besoins d'efforts budgétaires et de financement extérieur.
- Une fois le plus dur de la crise passé, l'engagement des autorités en faveur de la stabilité macroéconomique à moyen terme reste crucial pour soutenir la reprise et assurer la viabilité de la dette.

À la demande du Nigeria, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a octroyé une aide financière d'urgence de 2 454,5 millions de DTS (3,4 milliards d'USD, 100 % de quote-part) au titre de l'instrument de financement rapide (IFR) pour répondre aux besoins urgents de financement de sa balance des paiements causés par la pandémie de COVID-19.

L'impact économique à court terme de la crise liée à la COVID-19 devrait être considérable, alors même que les risques de récession, déjà élevés, ont encore augmenté. Avant même la pandémie de COVID-19, l'économie du Nigeria devait faire face à des vents contraires dus à l'augmentation des vulnérabilités extérieures et à la baisse du PIB par habitant. La crise sanitaire actuelle, associée à la forte baisse des prix du pétrole, a amplifié les vulnérabilités, entraînant une baisse historique de la croissance et créant d'importants besoins de financement.

L'appui financier du FMI contribuera à limiter la baisse des réserves internationales et à alimenter le budget pour permettre des augmentations de dépenses ciblées et temporaires visant à contenir et à atténuer l'impact économique de la pandémie et de la forte baisse des prix du pétrole. Le FMI continue de travailler étroitement avec les autorités nigérianes et se tient prêt à fournir au besoin des conseils stratégiques et un soutien supplémentaire.

À la suite des discussions du Conseil d'administration sur la situation au Nigeria, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président de séance, a fait la déclaration suivante :

« L'épidémie de COVID-19, associée par la forte baisse des cours internationaux du pétrole et la baisse de la demande mondiale de produits pétroliers, a de graves répercussions sur l'activité économique du Nigeria. Ces chocs ont créé d'importants besoins extérieurs et financiers pour 2020. La poursuite de la baisse des prix du pétrole et la prorogation des mesures de confinement affecteraient gravement les secteurs réel et financiers et pèseraient sur les finances du pays.

Les actions immédiates prises par les autorités pour répondre à la crise ont été les bienvenues. L'accent mis à court terme sur les aménagements fiscaux devrait permettre d'augmenter les dépenses en matière de santé et d'atténuer l'impact de la crise sur les ménages et les entreprises. Les mesures prises pour obtenir un taux de change plus unifié et plus flexible sont également importantes. L'unification du taux de change doit d'ailleurs être accélérée.

Une fois la crise derrière nous, les efforts visant à maintenir la stabilité macroéconomique à moyen terme devront se poursuivre, car une consolidation budgétaire fondée sur les revenus est essentielle pour que le Nigeria conserve une dette viable et crée une marge budgétaire pour les dépenses prioritaires. La mise en œuvre des réformes prioritaires dans le cadre du plan de relance économique et de croissance, notamment en matière d'énergie et de gouvernance, reste cruciale pour stimuler la croissance à moyen terme.

Le financement d'urgence au titre de l'instrument de financement rapide fournira des liquidités absolument nécessaires pour répondre aux besoins urgents de financement de la balance des paiements. Une aide supplémentaire de la part des partenaires de développement sera nécessaire pour soutenir les efforts du gouvernement et combler le grand déficit de financement. La mise en œuvre de mécanismes de gouvernance appropriés, notamment la réalisation d'un audit indépendant des processus de passation de marché et de dépenses pour atténuer les effets de la crise et la publication des rapports correspondants, est cruciale pour garantir la bonne utilisation des fonds d'urgence. »

ANNEXE VII : CARTE DU NIGERIA

